

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 26 MARS 2012

Etaient présents :

Mme Moretti, *Directrice*, **Mmes Frey, Gaubiac, Lucas et Ververt** *enseignantes de l'école primaire « les Clottins »*

M. Verbois, *Directeur*, **Mme Wales, M. Chavanne**, *enseignants de l'école élémentaire « Henri Boiscommun »*

Mmes Francin, Lepretre et Vigano, M. Fahem, *représentants des parents d'élèves de l'école primaire « les Clottins »*

Mmes Comte, Guiter, et Tilly, *représentantes des parents d'élèves de l'école élémentaire « Henri Boiscommun »*

Mme Aknouche, *Maire de Baillet*

M. Menat, *Adjoint aux affaires scolaires*

Mme Liot, *Conseillère municipale en charge de la commission cantine*

Etaient excusés :

Mme Vigouroux, *Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Viarmes – Luzarches*

Mme Thibault, *Déléguée Départementale de l'Education Nationale*,

Mmes Lejeune, Breton et Trousselier, *ATSEM de l'école « Les Clottins »*

Mme Ronne, M. Bryche, *représentants des parents d'élèves de l'école primaire « les Clottins »*

1^{ER} POINT : PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE 2011-2014

Le projet d'école est un cadre de travail pour les enseignants. Il établit une analyse des points positifs et négatifs sur lesquels travailler les 3 prochaines années.

Il a été élaboré au cours de quelques réunions qui ont permis de fixer des objectifs basés sur des critères chiffrés (évaluation nationales et départementales) et sur le ressenti des enseignants dans les classes. Il développe et liste les compétences des élèves déclinées pour chaque cycle avec une continuité entre chaque.

Au cours de l'état des lieux effectué, 2 axes ressortent prioritaires :

- Les mathématiques, la culture scientifique et technologique.
- Le développement de l'autonomie et l'initiative des enfants.

Le projet a été validé par l'éducation nationale et présenté au conseil d'école pour une validation consultative. Pour permettre aux représentants des parents d'élèves de consulter le projet d'école un exemplaire nous est laissé.

2^{ème} POINT : CLASSE DE DECOUVERTE A PORTBAIL

Les classes de CE1 et Grande Section de maternelle partiront du lundi 30 avril au vendredi 4 mai 2012 en classe de découverte à Portbail (50). Seul 1 enfant de chaque classe ne participera pas au voyage.

Un onglet dédié à l'évènement est désormais disponible sur le site Internet de l'école.

3^{ème} POINT : COMMISSION « AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE DES CLOTTINS »

La structure installée dans la cour de l'école des Clottins fut démontée l'année dernière car elle était devenue dangereuse. Une commission a été mise en place afin d'envisager son remplacement. Cette dernière s'est réunie le 19 mars dernier. Il peut être envisagé que la structure soit remplacée par 4 modules indépendants). Compte tenu de la complexité du dossier, la commission se réunira à nouveau en mai prochain car le changement de la structure implique également de refaire les sols ; dans un premier temps Madame le Maire a donné son accord pour l'achat d'un lot de jeux (patinettes, pneus, tricycles) qui devrait être livré fin avril, début mai.

4^{ème} POINT : AMENAGEMENT DU LE TEMPS DE CANTINE AUX CLOTTINS

La cantine des Clottins compte une cinquantaine d'élèves, elle s'avère donc bruyante. Après concertation avec Mme Moretti, les enseignantes et le personnel périscolaire, la municipalité envisagent donc de réduire le temps passé à table.

Le projet serait le suivant : les maternelles entreraient à la cantine à 11h45 et en sortiraient à 12h30 et seraient accompagnés par 3 personnes. Puis ils passeraient 30 minutes dans la cour. Quant aux CP ET CE1 leur repas commencerait à 12h15 et finirait à 13h00. Ils seraient également accompagnés de 3 personnes et auraient donc ½ heure dans la cour avant le repas.

Ainsi les enfants ne seraient que ¼ d'heure ensemble dans la cantine.

Cette nouvelle organisation sera testée entre les vacances de Pâques et les grandes vacances.

5^{ème} POINT : EVALUATION CE1 ET CM2

L'évaluation des CE1 et CM2 aura lieu du 21 au 25 mai. Elle permet de faire un bilan de fin de cycles 2 et 3 sur les acquis des élèves. De manière à éventuellement mettre en place des aménagements, dans les cycles suivants ou au collège, pour les enfants ayant des difficultés.

Un document est donc rédigé afin de signaler aux enseignants ces difficultés.

6^{ème} POINT : LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES

Le livret personnel de compétences élaboré en 2010 suit l'élève pendant toute sa scolarité. Jusqu' à présent il était établi en version papier. Un Bilan était transmis aux parents en fin de cycle.

Désormais il est disponible sous une application informatique. Les enseignants vont valider les items sur l'ordinateur. Le bilan continuera à être donné aux parents en version papier.

Le livret est commencé en Grande Section de maternelle jusqu'au CM2 puis au Collège.

7^{ème} POINT : PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SURETE DANS LES ECOLES

Il est demandé aux directeurs d'écoles d'élaborer un plan de mise en sûreté des élèves en cas de dangers ne pouvant être prévus. Il s'agit de préparer un plan qui permettra de prévoir :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Où mettre les élèves en sûreté, comment les isoler ?

Pour les guider dans leur préparation les enseignants et Mme le Maire ont assisté à une conférence. Ce plan devra être prêt avant la fin de l'année et un exercice sera mis en place afin de valider ce dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Question : « Serait-il possible de regrouper des enfants de Boiscommun et des Clottins lors de la venue du photographe ? »

Réponse : cela a déjà été fait dans le passé, mais il s'agit d'une organisation trop compliquée pour pouvoir l'envisager à nouveau.

Question : « pourrait-on faire revenir le photographe en cas d'absence de certains enfants ? »

Réponse : Eventuellement.

Question : « que peut-on faire pour réduire le poids des cartables ? »

Réponse : malheureusement aucune solution n'a été trouvée. Les enseignants essaient de limiter au maximum les besoins.

Question : « pourrait-on couvrir latéralement le passage de l'école des Clottins vers la cantine ? »

Réponse : cela paraît difficile. La protection déjà en place semble suffisante. L'aménagement impliquerait un coût important pour un bénéfice limité.